



Ref : CA2015/210

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2015**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MODALITÉS DE VERSEMENT  
ET DE MONTANTS D'INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **25 septembre 2015** réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le décret n°2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire,*

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➡ **approuve les modalités de versement et de montants d'indemnité de départ volontaire accordée à deux agents de l'Université Bordeaux Montaigne.**

cf. 1 document annexé à la présente délibération.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 septembre 2015.*

Nombre de membres présents	<b>14</b>
Nombre de membres représentés	<b>6</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>20</b>
Nombre de votes pour	<b>20</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le: 16/10/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le: 06/10/2015